

Le 11 juillet 2002
Réunion 2002-01

**SOCIÉTÉ CANADIENNE DE GESTION DES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE
(la « SGD »)**

PROCÈS-VERBAL

DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**de la Société canadienne de gestion des déchets de combustible nucléaire
(la « SGD »)**

tenue dans la salle de conférence 1, au 700, avenue University, 19^e étage, Toronto (Ontario), le
11 juillet 2002 à 9 h.

Sont présents :

M. Richard Dicerni	Président du conseil
M. Stuart Groom	Administrateur
M. Fred Long	Administrateur
M ^{me} Adèle Malo	Administratrice
M. Ken Nash	Vice-président
M. René Pageau	Administrateur

formant un quorum de six administrateurs de la SGD, nommés par au moins deux membres en règle conformément à l'article 8.8 du Règlement administratif,

et

M^{me} Kathryn Shaver Secrétaire générale

Notes :

Sont aussi présents :

- i) M. Rod White, vice-président, Nucléaire, Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
- ii) M^{me} Donna Pawlowski, directrice, Division de la gestion des déchets nucléaires, Ontario Power Generation (pour les points 8 à 11 de l'ordre du jour seulement)

1. Ouverture de la réunion

Après avoir constaté que les administrateurs de la Société ont été dûment convoqués et que le quorum est atteint, M. Dicerni ouvre la réunion à 9 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le conseil d'administration adopte l'ordre du jour de la réunion du 11 juillet 2002.

3. Nominations à la SGD

M^{me} Malo dépose quatre recommandations aux fins d'approbation par le conseil. On discute de la nécessité de combler les quatre postes proposés pour compléter le cadre de gouvernance et respecter le Règlement administratif de la SGD.

On explique que le vice-président pourra présider les réunions lorsque le président se trouvera dans l'impossibilité d'assister à une réunion ou à une partie de réunion pour cause de maladie ou autre. Le vice-président faciliterait ainsi le déroulement de la réunion selon les règles. Le conseil peut nommer à son gré un autre vice-président ultérieurement pour remplir cette fonction, le cas échéant.

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

- de nommer les personnes suivantes aux postes indiqués jusqu'à l'élection ou à la nomination de leurs successeurs respectifs.

Président du conseil d'administration : M. Richard Dicerni

Vice-président du conseil d'administration : M. Ken Nash

Trésorier : M. Fred Long

Secrétaire générale : M^{me} Kathryn Shaver

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

4. Observations préliminaires

Le président du conseil invite les personnes présentes à discuter du moment prévu pour l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur la gestion des déchets nucléaires (LGDN). D'après les meilleurs renseignements disponibles, le conseil prévoit que la loi entrera en vigueur dans les premières semaines d'octobre.

On souligne qu'il reste une question importante à résoudre en ce qui concerne le traitement fiscal des fonds en fiducie et de la TPS par le gouvernement fédéral. Les membres du conseil des trois provinces sans exception aimeraient que leurs préoccupations au sujet de l'imposition soient résolues de façon satisfaisante avant l'entrée en vigueur de la LGDN. M. Nash se chargera de distribuer aux membres du conseil une mise à jour du vice-président, Imposition, d'OPG sur les discussions fédérales/provinciales à ce sujet. Le président du conseil propose de demander aux trois sous-ministres provinciaux des Finances d'écrire une lettre conjointe au ministre des Finances fédéral (K. Lynch) pour souligner officiellement l'importance de régler cette question dans les plus brefs délais. (*)

On discute de la question d'instituer des fonds en fiducie dans chacune des trois provinces, conformément aux exigences de la LGDN. M. Groom indique qu'il serait utile que les sociétés communiquent entre elles afin d'adopter des caractéristiques et des approches semblables pour les gestionnaires des fonds. M. Long se chargera d'aviser Giselle Branget (trésorière, OPG) que la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick communiquera avec elle à ce sujet. (*)

5. Étapes-clés pour la SGD

M. Nash donne un aperçu de quelques étapes-clés préliminaires prévues pour la SGD. Ces étapes se présentent comme trois phases importantes des travaux à court terme de la SGD :

- un premier jalon qui marquera l'achèvement de la rédaction du Règlement administratif et la tenue de la première réunion du conseil d'administration (le 11 juillet) pour structurer la Société et ouvrir la voie à la nomination d'un président ou d'une présidente et d'un Conseil consultatif;
- un deuxième jalon, à l'automne 2002, lorsque la SGD sera pleinement fonctionnelle, que l'on aura nommé un président ou une présidente et qu'un Conseil consultatif de base aura été établi;
- un troisième jalon, d'ici la fin de 2002, caractérisé par l'établissement des processus et des procédures opérationnelles officiels de la SGD et par son installation à une nouvelle adresse.

Ce plan de travail part de l'hypothèse que la LGDN sera en vigueur en octobre 2002. Tout en étant conscient du risque que l'entrée en vigueur de la loi soit retardée, on s'entend pour dire qu'il serait avantageux d'aller de l'avant avec le plan de travail proposé puisqu'il s'agit de travaux préparatoires importants qui seront nécessaires pour permettre à la SGD de fonctionner. À la prochaine réunion, le conseil examinera à quelle étape en est rendue la loi et déterminera s'il faut apporter des ajustements au plan de travail.

Afin de favoriser l'échange de renseignements, le président du conseil donne instruction à la secrétaire d'élaborer de brèves mises à jour mensuelles à l'intention des membres du conseil pour les tenir au courant des activités clés se rapportant à la SGD dans les trois provinces. M. Pageau et M. Groom informeront M^{me} Shaver des faits nouveaux au Québec et au Nouveau-Brunswick respectivement pour ces mises à jour. (*)

M. Nash indique que la transmission continue des rapports trimestriels au groupe des propriétaires conjoints de déchets est un autre moyen de partager l'information en attendant que la SGD et ses processus soient pleinement fonctionnels. La diffusion de ces rapports trimestriels sera élargie à tous les membres du conseil. (*)

6. Formation du Conseil consultatif

Le président du conseil dépose aux fins d'approbation un mandat préliminaire pour le Conseil consultatif et propose de déléguer le pouvoir de nommer les membres du Conseil consultatif. Il propose également un candidat pour présider le Conseil consultatif.

En ce qui concerne le mandat, on s'entend après discussion sur l'importance d'expliquer clairement aux membres potentiels du Conseil consultatif leurs rôles et leurs responsabilités aux termes de la loi, à savoir conseiller la SGD, la portée des conseils que l'on attend d'eux, leurs interactions avec la SGD et la nature de leurs rapports avec celle-ci.

Le président du conseil souligne qu'il est important de s'entendre sur le mandat, puisque ce document est appelé à être publié et qu'il constituera la base des nominations au Conseil consultatif.

On discute de la démarche à adopter pour choisir et nommer les membres du Conseil consultatif de manière à respecter toutes les exigences de la loi et à faire en sorte que le Conseil représente un large éventail de compétences. On convient que le processus de nomination sera enrichi si l'on tient compte des suggestions émanant d'un certain nombre de sources, notamment, le président du Conseil consultatif, un cabinet de recherche indépendant, M^{me} Lois Wilson et M. Blair Seaborn. On accepte la proposition voulant que les nominations au Conseil consultatif soient effectuées par les personnes auxquelles le conseil d'administration aura délégué ce pouvoir, lesquelles tiendront compte de l'avis des sources susmentionnées.

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

1. Mandat

D'annexer comme point 6 b) à l'ordre du jour le mandat accepté pour le Conseil consultatif.

2. Président du Conseil consultatif

De nommer M. David Crombie président du Conseil consultatif pour une période de quatre ans.

3. De déléguer comme suit aux personnes suivantes le pouvoir de nommer les membres du Conseil consultatif :

- M. Richard Dicerni, administrateur, SGD, nommera quatre membres;
- M. René Pageau, administrateur, SGD, nommera un membre;
- M. Stuart Groom, administrateur, SGD, nommera un membre.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

7. Nomination du président ou de la présidente

Le président du conseil aborde le point 7 en invitant à une discussion générale de l'étendue des responsabilités du président ou de la présidente, ainsi que du genre et de la taille de l'organisation qu'il ou elle supervisera.

M. Groom indique qu'il a remis des observations détaillées à M. Nash sur le profil préliminaire du président ou de la présidente/chef de la direction. M. Groom transmettra les modifications proposées au président du conseil. (*)

M. Nash rédigera un court résumé à l'intention des membres du conseil sur l'exécution des opérations financières entre les propriétaires de déchets, les consultants et la SGD. (*)

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

1. Profil du président ou de la présidente
De nommer le président ou la présidente, qui agira comme chef de la direction, conformément au profil de chef de la direction annexé à l'ordre du jour comme point 7 b) et corrigé par le président du conseil pour incorporer les modifications suggérées par M. Groom.
2. Recherche
De retenir les services du cabinet Heidrick & Struggles comme consultant en recherche chargé de trouver des candidats pour ce poste.
3. Pouvoir de nomination
De déléguer à M. Richard Dicerni, administrateur, SGD, le pouvoir de nommer le président ou la présidente, après examen de sa recommandation avec M. Stuart Groom et M. René Pageau, tous deux administrateurs de la SGD.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

8. Programme de travail et budget pour 2002

M. Nash donne un aperçu du programme de travail et du budget de la SGD pour 2002.

Le travail d'élaboration des concepts techniques et d'établissement des coûts connexes est avancé. Les consultants auront réalisé environ 90 % du travail en 2002 et le reste devrait être terminé comme prévu pour le premier trimestre de 2003. Les dépenses de cette

année sont largement inférieures au montant de 5,8 millions de dollars dont les propriétaires conjoints de déchets avaient convenu au départ.

En attendant que la SGD ait instauré ses propres procédures financières, le financement du travail préliminaire sur les options continuera d'être assuré selon les processus établis précédemment par les propriétaires conjoints de déchets et d'être géré, par conséquent, par OPG pour le compte de tous les propriétaires de déchets.

La prochaine réunion du conseil comprendra une présentation sur le travail des consultants jusqu'à maintenant et sur leurs constatations préliminaires sur les options techniques. (*)

Un exemplaire du contrat d'adhésion, signé par les trois parties, est remis à M^{me} Malo aux fins de copie et de distribution. (*)

9. Dossier d'information pour les membres du Conseil consultatif

M^{me} Pawlowski dépose aux fins de discussion un plan pour la trousse d'information qui sera remise aux membres du Conseil consultatif.

La date cible pour réaliser la trousse d'information est la fin de septembre 2002 au plus tard. Les composantes de la trousse seront distribuées au fur et à mesure au conseil d'administration aux fins d'examen et de commentaires. La secrétaire fera le point sur la progression de ce travail dans les mises à jour mensuelles destinées au conseil. (*)

Le matériel destiné au Conseil consultatif sera traduit en français. M. Pageau avisera le traducteur d'Hydro-Québec de la venue de ce matériel. (*)

10. Consultations des intervenants

M. Nash invite à discuter de certaines réflexions préliminaires sur la structure et les principes des consultations que mènera la SGD auprès du public et des intervenants. Cette activité sera façonnée et mise au point par le président ou la présidente, en consultation avec le Conseil consultatif.

11. Nom de la SGD

M. Nash aborde aux fins de discussion la question du changement de nom de la SGD. Il présente au conseil des travaux préliminaires sur les options et suggère des lignes directrices d'après le mandat législatif de la SGD, les défis qu'elle doit relever sur le plan des communications et les résultats de la recherche récente sur l'attitude du public.

Après discussion, on convient d'envisager un nouveau nom pour l'organisation. Les noms de rechange doivent témoigner de l'objet de l'organisation (le combustible nucléaire irradié) et de la nature transitionnelle de la tâche immédiate de la SGD. Les membres du conseil soumettront des noms à M. Nash. En se fondant sur les suggestions reçues, M. Nash et M^{me} Pawlowski dresseront une liste de trois à quatre noms qu'ils feront circuler entre les membres du conseil aux fins de commentaires. (*)

Autres affaires

Le président du conseil dépose une liste d'autres questions d'ordre administratif se rapportant à la gouvernance et à la structure organisationnelle de la SGD. Les points seront examinés à la prochaine réunion du conseil ou avant, selon les besoins, et comprennent ce qui suit : (*)

- Faire approuver le Règlement administratif par le conseil d'administration
- Nommer un vérificateur
- Désigner les fondés de pouvoir
- Prévoir la date de l'assemblée générale annuelle des membres

Le président du conseil donne instruction à la secrétaire de fixer une date pour la prochaine réunion du conseil, en ciblant octobre 2002. (*)

Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la réunion à 11 h 30.

Secrétaire générale

L'astérisque (*) indique une mesure à prendre.